

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mai 2015

DCM N° 15-05-28-24

Objet : Acquisition d'une parcelle située rue du Professeur Oberling à Metz Plantières-Queuleu.

Rapporteur: M. LIOGER

Lors de vérifications cadastrales, il est apparu qu'une parcelle privée était incorporée de fait dans le domaine public communal.

Il semble donc opportun de régulariser cette situation et d'acquérir l'emprise concernée de 58 ca appartenant à Monsieur Jean-Claude FAGNONI.

L'intéressé a donné son accord sur la cession de cette parcelle moyennant l'euro symbolique.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation du service France Domaine,

VU l'accord de Monsieur Jean-Claude FAGNONI,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée sous :

BAN DE PLANTIERES-QUEULEU

Section RI – n° 215 – rue du Professeur Oberling – 58ca.

dont Monsieur Jean-Claude FAGNONI, 16 rue de Toul 57000 METZ, est propriétaire,

- **DE REALISER** cette acquisition moyennant le prix symbolique d'un euro,
- **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné,
- **DE PRENDRE A LA CHARGE** de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire,
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 29 Absents : 26 Dont excusés : 16

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ